

# La lettre

## Flash Infos

Septembre 2023



Numéro d'urgence :

 07 80 01 21 44

Pour joindre un représentant de la Mairie, en cas d'urgence uniquement, du lundi au jeudi de 19h à 8h et du vendredi 17h au lundi 8h.



### Agenda

octobre

**08** Saint-Denis  
Tilly-la-Campagne

Il est encore possible de s'inscrire aux différentes activités de l'ASL Castine-en-Plaine. L'ensemble des activités a été détaillé sur le précédent flash infos. N'hésitez pas à nous contacter par mail : [asl.castineenplaine@gmail.com](mailto:asl.castineenplaine@gmail.com) ou téléphone 06 07 16 23 80 pour avoir des renseignements sur les activités (Sophrologie, Pilate, Renforcement musculaire, peinture, scrapbooking, randonnée etc...)



Les permanences des 3 communes seront fermées les 9, 10 et 11 octobre 2023.

#### Infos Pratiques :

- Site web**  
[www.castine-en-plaine.fr](http://www.castine-en-plaine.fr)
- E-mail**  
[mairie.castineenplaine@orange.fr](mailto:mairie.castineenplaine@orange.fr)
- Application mobile**  
Intramuros (Android & iOS)
- Mairie de Castine-en-Plaine**
  - Rocquancourt**  
Tél. 02 31 79 86 25  
Mercredi, vendredi 10h à 12h  
Mardi, Jeudi 17h à 19h
  - Hubert-Folie**  
Tél. 02 31 23 78 97  
Lundi 16h à 18h
  - Tilly-la-campagne**  
Tél. 02 31 39 59 64  
Mercredi 16h à 18h



Nous avons constaté, avec regret, à nouveau l'installation illicite et non autorisée des Gens du Voyage, malgré un arrêté communal pris dès 2021 pour interdire tout stationnement de véhicules ET les différents courriers adressés à M. Le Préfet ( individuel au nom de la commune et collectif signé par tous les Maires des communes concernées) sont restés sans réponse jusqu'à dernièrement. M. Mathon et moi-même sollicitons régulièrement la gendarmerie, le gestionnaire de la ZAC (SHEMA) et les services de Caen la Mer sur les problèmes de sécurité et de gêne occasionnée pour tous les usagers des voies douces, les problèmes d'hygiène et d'insalubrité, les dégradations des espaces publics, les problèmes environnementaux liés à leur « brulage » et leur stockage de divers matériaux, l'élimination des eaux usées et autres fluides dans les espaces verts, l'impossibilité de vérifier notre défense incendie sur cette zone. Pas de réponses à nos questions, et aucun aménagement réalisé sur notre commune. Lors du départ des voyageurs en mai dernier, M. Mathon a informé rapidement la SHEMA et Caen la Mer pour engager des aménagements. Rien n'a été fait... et les Gens du Voyage se sont installés de nouveau dès mi-août. Tous les courriels reçus en mairie des habitants et des entreprises impactés par cette situation récurrente et inacceptable sont transmis au gestionnaire de cette zone ainsi qu'aux services de Caen la Mer. Suite à l'expression d'un " ras-le-bol" de cette situation récurrente et qui a trop duré sans qu'aucune action ne soit réalisée jusqu'à présent par les différents services sollicités, les échanges avec le directeur de cabinet de la Préfecture et le chef du bureau de la Sécurité ont enfin abouti. La mise en demeure a été accordée et signée par Monsieur le Préfet nouvellement nommé, et notifiée dès le samedi aux Gens du Voyage par la gendarmerie. J'ai sollicité les Maires de Soliers et Bourguébus pour effectuer la même démarche. M. Mathon a informé, dès le vendredi 08 septembre, par anticipation et avec insistance, la SHEMA et Caen la mer (gestion des ZAC) du départ imminent prévu des Gens du Voyage et leur demander de prévoir des aménagements (voir une solution d'attente pour empêcher l'installation de véhicules sur les voies vertes et espaces verts et ainsi de « redonner » le plein usage de ces voies douces à leurs usagers en toute sécurité. **Dès leur départ constaté le lundi 11 septembre, des aménagements provisoires (blocs de béton posés, remblais de terre, fossés plus profond, blocs de pierre..) ont été réalisés pour empêcher l'installation de nouveaux véhicules.** Soyez assurés que toutes les nuisances et mécontentements ont été entendus par les élus de Castine-en-Plaine mais contraints de respecter des délais exigés par les démarches et procédures, cette situation a malheureusement trop duré. J'espère sincèrement, pour la tranquillité de chacun, que cette situation ne se renouvellera pas. **Florence Bouchard, Maire**



8 octobre 2023

### Saint-denis

La Saint Denis aura lieu le dimanche 8 octobre 2023 à Tilly-la-Campagne. La messe aura lieu à 10 heures 30 et sera suivie du verre de l'amitié dans la salle de la mairie.



La mémoire en héritage

### Jeu de l'été

Le vendredi 1er septembre, le jury du jeu de l'été s'est réuni et a rencontré les gagnants pour leur remettre un lot. Merci à toutes et tous pour votre participation.



La période estivale a été consacrée au traitement des données du questionnaire, à la réception de l'ensemble des études et à la réflexion sur les variantes. Suite à nos demandes et à celles collectées lors des différentes présentations devant les conseils municipaux des cinq communes concernées, la société Neoen sera présente **le mardi 3 octobre à 19h** à la salle de la cantine de Rocquancourt. Cette présentation est ouverte à tous.



### RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) CAEN LA MER PRÉSENTE SON PRÉ-PROJET

La Communauté urbaine Caen la mer a souhaité débiter l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) en cohérence avec son développement urbanistique, commercial et démographique. Ce document réglementaire doit permettre de mettre en œuvre une nouvelle politique environnementale, soucieuse d'une gestion plus raisonnée et cohérente en matière de publicité extérieure et de lutter ainsi contre la « pollution visuelle » engendrée par la publicité extérieure à l'échelle des 48 communes du territoire de Caen la mer. Il permettra de préciser et de compléter la réglementation nationale en s'adaptant aux spécificités du territoire. Après plusieurs mois de travail, d'échanges et d'études, Caen la mer a défini un pré-projet qu'elle souhaite faire partager à tous : entreprises, commerçants, associations, professionnels de l'affichage et de l'enseigne et habitants. Ce travail de co-construction d'un projet cohérent, équilibré et conciliant se fera grâce à la participation de chacun. Un temps fort de la concertation est donc lancé pour échanger autour de ce pré-projet. C'est dans ce cadre que Caen la mer organise une réunion publique le 19 septembre 2023, à 18h30 à l'Hémicycle de l'hôtel de la Communauté urbaine au 16, rue Rosa Parks à Caen. Plus d'infos sur : [caenlamer.fr](http://caenlamer.fr)

## Bordure de lotissement

Les exploitants agricoles ont l'obligation de laisser une bande non cultivée le long des lotissements. Cette bande ne doit pas être utilisée pour y déposer les tontes de gazon notamment. Une benne à déchets verts est disponible et vous avez la possibilité de vous rendre en déchèterie. Parallèlement, il sera demandé aux exploitants de procéder à l'entretien de cette bande pour éviter aux riverains les nuisances des herbes indésirables qui pourraient se semer sur les propriétés voisines.



### FC Rocquancourt

L'équipe vétérane du FC Rocquancourt recrute, n'hésitez pas à vous inscrire. Concernant l'équipe senior, suite à leur 1ère victoire 5-1 le dimanche 3 septembre à Mathieu, le FC Rocquancourt accueillera à Rocquancourt, Grainville sur Odon le dimanche 8 octobre à 15h. N'hésitez pas à venir supporter l'équipe.



Dans le cadre des festivités de fin d'année, la commune organisera un marché de Noël à Hubert Folie le 2 décembre 2023. Si vous souhaitez exposer, merci de vous faire connaître auprès de la mairie avant le 31 octobre 2023 en remplissant le formulaire ci-dessous ou par mail. Ce marché est réservé aux exposants habitant Castine-en-Plaine.

✂-----

Nom, Prénom : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Produits proposés : .....

.....

.....

.....

.....

SIRET : .....

## Récupérateur d'eau

Afin de limiter la consommation d'eau, des récupérateurs d'eau de pluie ont été installés dans chaque cimetière pour l'arrosage. L'eau de ces récupérateurs n'est pas potable et exclusivement réservée à l'arrosage des fleurs ornant les concessions. Les robinets des cimetières ont été fermés.